



Association des résidents pour la protection de
l'environnement du Lac d'Argent Inc.

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle Tenue le 25 avril 2015 à 9h30 À l'hôtel de ville d'Eastman

Étaient présents : Pierre Boutin, Raymond Dorval, Jacques Malouin, Michèle Desrochers, Maurice Friard, Robert Dupont, membres de l'exécutif de l'ARPELA.
Yvon Laramée, Danielle Routhier, Claude Tousignant, Sylvia Leblanc, Jacques Morissette, Denise St-Amant, Martin Riou, Jean-François Bernier, Sylvain Jolicoeur, Yves Racicot, Lionel Boudreau, Robert Giroux, Jacques Meunier, Irène Désilets, Pierre Loignon ainsi que deux autres membres.
En tout, 23 personnes présentes.

1, Ouverture de l'assemblée

Pierre Boutin, secrétaire du conseil d'administration de l'ARPELA ouvre l'assemblée annuelle et souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au maire Yvon Laramée. Quelques membres n'ont pu se présenter dû à la tempête de neige.
Il présente les directeurs actuellement en poste.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Danielle Routhier et résolu à l'unanimité que Michèle Desrochers préside l'assemblée annuelle.

Selon les règlements généraux, le secrétaire de l'exécutif agit automatiquement comme secrétaire de l'assemblée générale.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Michèle fait la lecture de l'ordre du jour. On laisse ouvert le point « Varia ».

Il est proposé par Michèle Desrochers, appuyé par Irène Désilets d'adopter l'ordre du jour proposé dans l'avis de convocation.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2014

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2014 a été transmis aux membres par courriel quatorze (14) jours avant la réunion. Les membres ont donc eu le temps de le lire. Michèle Desrochers en fait un bref résumé.

Il est proposé par Jacques Morissette, appuyé par Danielle Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2014 tel que présenté.

3.1 Suivi des dossiers et actions

Pierre Boutin fait le suivi sur les points d'action du procès-verbal 2014.

6.0 Cotisations annuelles : Réglé, ont été appliquées en 2105.

7.0 Ruisseau Bonnallie : voir point #6

4. Rapport du président et actes du conseil

Le président Jacques Malouin présente son rapport sur l'année 2014 en notant que le ruisseau Bonnallie a encore été le dossier numéro 1 même si d'autres réalisations ont nécessité un travail professionnel important par l'équipe du CA.

Le président souligne le peu de progrès réalisé en ce qui concerne les suites à donner aux rapports déposés par les firmes Aqua-Berge/JFSA en novembre 2013.

- Il estime qu'il y a eu une certaine tendance au désengagement de la part de la municipalité en ce qui concerne les projets de nature environnementale défendus par les associations de lac.
- Il explique sa compréhension du mandat de l'ARPELA qu'il perçoit comme étant d'abord et avant tout un groupe de pression qui surveille, s'interroge et analyse des situations pour être en mesure de sensibiliser nos concitoyens et inciter les décideurs publics à poser les bonnes actions et à prendre les bonnes décisions en matière d'environnement.

Il invite enfin les membres à prendre conscience d'un problème que nous vivons à l'ARPELA comme dans plusieurs autres organisations de bénévoles, celui de la difficulté à recruter de nouveaux membres pour remplacer ceux qui quittent notre CA.

(le texte intégral de ce rapport est joint au compte-rendu).

5. Rapport du trésorier

5.1 Adoption des états financiers 2014

Pierre Boutin, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 2014. L'année se termine avec un surplus de 1 331\$. Ce surplus est principalement dû à des attentes de réalisations de projets. Donc, notre bilan au 31 décembre 2014 se solde à 12 580\$. Nous avons eu 146 membres et 31 commanditaires.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Irène Désilet et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier présenté.

5.2 Prévision budgétaire 2015

Pierre Boutin, trésorier, présente une prévision budgétaire pour l'année 2015 qui a été acceptée par le CA. Nous souhaitons augmenter à 160 le nombre de membres. Il mentionne que la municipalité a décidé d'ajouter un autre 500\$ à sa subvention annuelle, payable lorsque l'on présentera les résultats d'analyse d'eau du lac.

6. Ruisseau Bonnallie

Jacques Malouin présente les événements qui ont été réalisés jusqu'ici ou qui le seront plus tard en 2015 en rapport avec le dossier du ruisseau Bonnallie. En fait, ARPELA lance une alerte à la municipalité, car il y a un risque que l'accumulation des sédiments rende notre lac impropre aux activités nautiques et cause une perte de valeur à nos propriétés.

M. le maire Yvon Laramée résume la situation et présente la position de la municipalité. Celle-ci endosse le projet de bassin de rétention afin de protéger le lac d'Argent. Elle veut aller de l'avant dès que l'on arrivera à une entente avec les trois propriétaires de terrain où se situera le bassin.

M. Laramée précise qu'il faut définir le rôle des associations de lacs et comment la municipalité entend travailler de concert avec celles-ci. De plus, il mentionne que le CCE et le CCU ont déjà entrepris des actions pour le contrôle des eaux de ruissellement.

Donc, voici les autres événements prévus plus tard cette année :

- Une rencontre impliquant les trois propriétaires des terrains où se situerait la réalisation du scénario 2 du plan d'intervention, les membres de l'exécutif de l'ARPELA, quelques membres du conseil municipal, l'inspectrice en environnement de la municipalité de même que des représentants de la firme qui a réalisé le plan d'intervention du scénario 2;
- Conclusion d'une entente pour l'obtention des servitudes pour les travaux et l'entretien annuel avec les propriétaires concernés;

- *Lancement d'un appel d'offre aux firmes spécialisées pour la préparation des plans et devis et des demandes d'autorisation auprès des ministères concernés;*
- *La préparation des plans et devis par la firme retenue pour cette tâche sera réalisée plus tard en 2015;*
- *Préparation de demandes de subvention pour la réalisation des travaux.*

À la suite de quoi, il serait envisageable de procéder à la réalisation concrète des travaux en 2016 (enfin !).

7. Analyse de l'eau du lac

Raymond Dorval présente l'ensemble des points d'échantillonnage de l'eau du lac en 2014. L'an dernier, Raymond et Robert ont procédé à six prises d'échantillonnage à 11 points du lac d'Argent. Ces points ont été illustrés sur une carte en couleur réalisée par Raul Padilla. Nous remercions Raul pour cette contribution très appréciée des membres.

Les points d'échantillonnage se retrouvent à l'entrée des affluents du lac ce qui permet de détecter les éléments potentiellement polluants et au besoin, de s'attaquer à la cause. De fait, les résultats transmis à la municipalité en 2014 ont permis d'identifier une problématique où des fosses septiques étaient non-conformes. L'inspectrice a pris les mesures pour que soit corrigée la situation.

Nous avons également avisé la municipalité de l'apparition d'algues bleues à l'automne.

Pour 2015, on entend reprendre les mêmes points d'échantillonnage aux deux semaines, de la mi-juin à la mi-septembre.

8. Analyse de l'eau de puits artésiens

Robert Dupont rappelle que, comme les années passées, il y aura un service d'analyse d'eau des puits artésiens pour les membres, le dimanche 5 juillet 2015 de 9 à 12 heures à l'hôtel de ville. Un rappel sera fait deux semaines avant.

L'ARPELA bénéficie de bons prix auprès du laboratoire considérant toutes les analyses que l'on demande. Pour cette année, les prix demeurent les mêmes soit 20\$ pour une bouteille et 30\$ pour (2) deux.

9. Élection des membres du conseil d'administration

9.1 Nomination du président d'élection

Il est proposé par Michèle Desrochers, appuyé par Pierre Boutin et résolu à l'unanimité de nommer Jacques Malouin président d'élection.

9.2 Élection de membres

Trois membres du présent conseil sollicitent un renouvellement de mandat, Pierre Boutin, Raymond Dorval, Robert Dupont.

Nos règlements prévoient que le conseil d'administration doit être composé d'au plus 11 personnes.

Le président d'élection explique la règle de mise en candidature aux membres présents. Voici-ci les mises en candidature :

Pierre Boutin	Est proposé par	Appuyé par
Raymond Dorval	Irène Désilets (en bloc)	Jacques Morissette
Robert Dupont		

Le président demande ensuite à chacun s'il accepte ou non sa mise en candidature.

Pierre Boutin	Accepte
Raymond Dorval	Accepte
Robert Dupont	Accepte

Comme personne ne demande le vote, les personnes qui acceptent leur nomination sont élues par acclamation.

Suite à l'invitation du président d'élection, MM. Sylvain Jolicoeur et Pierre Loignon se montrent intéressés à se joindre.

Il est proposé par Irène Désilets, appuyé par Jacques Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter Sylvain Jolicoeur et Pierre Loignon comme membre du CA Ceux-ci acceptent.

10. Varia

12.1 Distribution d'arbustes

Michèle Desrochers mentionne que la municipalité procèdera à la vente d'arbustes afin d'améliorer les bandes riveraines. Un rappel sera fait dans le trait d'union.

12.2 Distribution de compost

Michèle Desrochers mentionne également qu'une distribution de compost sera faite le 3 juin et en juillet. Un rappel sera fait dans le trait d'union.

12.3 Motion de félicitation

Martin Riou propose une motion de félicitation aux membres du CA de l'ARPELA pour le travail de protection du lac et les services aux membres. Adopté à l'unanimité.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h20.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Daniëlle Routhier et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Michèle Desrochers
Présidente de l'assemblée

Pierre Boutin
Secrétaire de l'assemblée

Révisé le 30 avril 2015

Rapport du président – AGA 2015 de l'ARPELA

Disons d'abord que le ruisseau Bonnallie a encore été notre dossier numéro 1 cette année. C'est dans l'enthousiasme que nous avons amorcé l'année 2014 avec dans nos bagages de solides études sur la problématique d'érosion du ruisseau et de sédimentation de notre lac et surtout un plan d'intervention susceptible de corriger ces problèmes. Notre décision de consacrer 10,000\$ de nos économies avait porté fruit... Du moins, c'était notre conviction.

Aujourd'hui, quelque 18 mois après le dépôt des rapports AquaBerge/JFSA, nous attendons le OK de la municipalité pour que la réalisation des Plans et devis soit enclenchée. Que s'est-il passé ? Je tente quelques explications...

Nous avons travaillé en véritable partenariat avec la municipalité jusqu'au dépôt des rapports en novembre 2013 et en collaboration avec l'inspectrice en environnement que la municipalité avait officiellement désignée comme notre interlocutrice dans ce dossier. La situation a changé après le dépôt des rapports et cela coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au conseil municipal. Il y a bien sûr des éléments très positifs en matière environnementale qui ont été amenés par la nouvelle administration. La création d'un fonds vert annuel de 30,000\$ en est un exemple. Mais nous croyons également qu'il y a eu une certaine tendance au désengagement de la part de la municipalité en ce qui concerne les projets de nature environnementale défendus par les associations de lac. Et ce n'est pas seulement une vague impression. J'ai reçu le 7 novembre 2014 en tant que président de l'ARPELA un courriel de la directrice générale de la municipalité dans lequel elle mentionne :

“Il est important de comprendre qu'actuellement, le projet subventionné (on parle ici du ruisseau Bonnallie) l'est parce qu'il a été recommandé par le CCE et que les projets proposés par les associations sont d'office leur projet. La municipalité supporte de telles initiatives parce qu'elle les juge pertinentes. Ces initiatives ne font partie du plan de travail municipal que sous la forme de soutien à la réalisation.”

Je vous rappelle qu'on parle ici d'un projet lancé au mois d'août 2011 à l'initiative de la municipalité d'Eastman et pour résoudre un problème principalement causé par la construction du développement domiciliaire Le Vertendre, nous en avons la preuve maintenant, pour lequel la municipalité avait fourni toutes les autorisations.

Nous savons que cette nouvelle orientation de la municipalité plait au moins à une association de lac qui semble s'accommoder plutôt bien d'un statut d'entreprise qui fait des affaires et gère des projets.

Mais ce n'est pas ainsi qu'en tant que président de l'ARPELA, je perçois le rôle de notre association. Ma compréhension de notre mandat, et cette assemblée générale aurait le pouvoir d'en décider autrement, c'est d'être d'abord et avant tout un groupe de pression qui surveille, s'interroge et analyse des situations pour être en mesure de sensibiliser nos concitoyens et inciter les décideurs publics à poser les bonnes actions et à prendre les bonnes décisions en matière d'environnement. Les membres de l'ARPELA constituent autant d'observateurs et de gardiens qui permettent de jouer ce rôle efficacement.

Et d'ailleurs, je ne vois vraiment pas comment on pourrait demander à un petit groupe de bénévoles, comme les membres actuels du CA de l'ARPELA, de s'impliquer dans la gestion de projets comme si nous étions "en affaires". En ce qui me concerne donc, nous n'avons ni le mandat, ni les ressources et ni l'intention d'administrer les travaux d'aménagement prévus au scénario 2 du plan d'intervention. Ce qui n'exclut évidemment pas notre désir de participer de différentes façons à la réalisation de plusieurs aspects de ce projet selon nos disponibilités et les ressources dont nous disposons.

À ce sujet, il faut prendre conscience d'un problème que nous vivons à l'ARPELA comme dans plusieurs autres organisations de bénévoles. Je parle de la difficulté à recruter de nouveaux membres pour remplacer ceux qui quittent notre CA. Nous avons pourtant le sentiment de travailler à une cause très importante, un sentiment qui semble largement partagé au sein de notre communauté. Si 3 ou 4 personnes parmi vous se joignaient à notre équipe, je peux vous assurer que nous en serions tous très heureux et très reconnaissants.

Jacques Malouin
président de l'ARPELA